

Vous cherchez à compléter le régime d'assurance pour soins de santé et soins dentaires destiné aux membres actifs? Voici quelques éléments à prendre en compte.

#### **RÉGIME DE L'ÉGLISE UNIE, TAUX DE L'ÉGLISE UNIE**

- La prime de notre régime est prise en charge à 100 % par l'employeur. Votre employeur paye 7,77 % de vos gains ouvrant droit à pension aux fins du régime d'avantages sociaux destiné aux membres actifs, dont 5,96 % pour les soins de santé et les soins dentaires. Les taux changent chaque année et seront affichés à la mi-décembre sur la page des [déductions au titre des régimes de retraite et d'assurance collective](#).
- Vous n'avez pas à remplir de questionnaire médical ou de santé pour vous inscrire à notre régime.
- Nous payons des services de conseils d'experts pour la conception et la gestion d'un régime pour nos membres.
- Nous ne payons pas de commissions sur les assurances ou les services que nous achetons pour le régime; cela pourrait ne pas être le cas des tiers qui vendent des régimes individuels, y compris les groupes d'affinité.
- Les tarifs que nous appliquons reflètent les coûts prévus de la gestion des régimes; il n'y a pas de marge bénéficiaire.

#### **AUTRES RÉGIMES**

- Ils comportent une marge bénéficiaire et peut-être une commission.
- Ils sont conçus pour fournir une couverture lorsqu'il n'y a pas de couverture financée par l'employeur; essentiellement, dans de nombreux cas, ils font simplement double emploi avec la couverture de notre régime sans le compléter. Ils ne s'intègrent pas à notre régime.
  - o Par exemple, notre assureur (Green Shield Canada) peut offrir de tels régimes complémentaires, mais notre analyse a montré qu'ils présentent un faible rapport qualité-prix.
- Certaines solutions proposées sur le marché par des groupes d'affinité sont en fait des « régimes de conversion » et elles ne sont offertes qu'aux personnes ayant perdu la couverture de leur régime employeur. Les membres qui étaient auparavant inscrits au « régime facultatif pour soins de santé et soins dentaires » n'ont pas perdu leur couverture de soins de santé et de soins dentaires : ils ont perdu l'accès à la couverture supplémentaire offerte par le régime facultatif.

#### **PUIS-JE ME RETIRER AU RÉGIME POUR SOINS DE SANTÉ ET SOINS DENTAIRE DE L'ÉGLISE UNIE?**

- Notre régime ne vous permet pas de renoncer à la couverture, sauf si vous bénéficiez d'un autre régime privé grâce à un autre emploi ou à votre conjointe ou à votre conjoint. (**Veillez noter que cela ne permet pas d'économiser de primes parce que les garanties de base sont évaluées comme un seul avantage qui est entièrement payé par l'employeur.**) La pleine participation fait partie intégrante du régime pour membres actifs.
- Nous offrons un régime étendu afin de fournir à nos membres des prestations qui sont abordables pour les employeurs tout en protégeant les membres contre des difficultés pouvant avoir des conséquences catastrophiques.
- Le régime pour membres actifs est largement couvert par l'employeur et comprend plusieurs avantages précieux :

- Avantages payés par l'employeur :
  - Assurance pour soins de santé et soins dentaires
  - Assurance vie
  - Assurance vie pour les personnes à charge
  - Assurance décès et mutilation accidentels
  - Programme d'aide aux employés et à leur famille
  - Programme de soutien au rétablissement
- Avantages payés par la personne employée :
  - Invalidité de longue durée (dans la pratique courante, cette assurance est à la charge de la personne employée, ce qui lui permet de toucher des prestations non imposables).